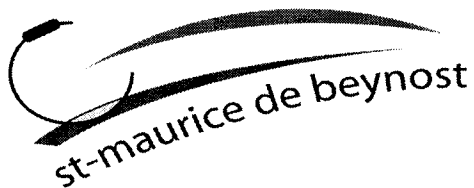


Mise en ligne le :

18 AVR. 2024

  
st-maurice de beynost

Folio N°:



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2024-56

### Objet : Arrêté temporaire de circulation rue Simone de Beauvoir

**Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,**

**Vu** les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment ses articles L131-1, L132-1 ; L511-1 ;

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2;

**Vu** les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;

**Vu** les dispositions du code de la route notamment ses article R411-1 et R411-25 ;

**Vu** la demande formulée par Monsieur Christopher SPADINY animateur jeunesse au centre socioculturel d'ARTEMIS;

**Considérant** que Monsieur Christopher SPADINY, animateur jeunesse rattaché au Centre Socioculturel d'ARTEMIS, prépare un diplôme BPJEPS APT et que dans le cadre de ce dernier, il doit mettre en place et animer une action sportive ;

**Considérant** que pour le bon déroulement de cette action sportive sur le thème des jeux olympiques, il faille réglementer temporairement la rue Simone de Beauvoir.

### ARRÊTE :

**Article 1:** La rue Simone de Beauvoir sera fermée à la circulation entre l'association de la Croix Rouge et la rue Lucie Aubrac le mardi 23 avril 2024 de 14h00 à 17h00.



Folio N°:

**Article 2 :** Les barrières + panneaux signalitiques seront mis en place par les services communaux ;

**Article 3 :** Voie de recours : tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

**Article 4 :** A charge à chacun des agents habilités, à faire respecter le présent arrêté ;

**Article 5 :** En cas de non-respect du présent arrêté, une mise en fourrière immédiate sera effectuée pour tous véhicules conformément à l'article n°L325-1 et R325-12 du code de la route ;

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de brigade de Gendarmerie de Miribel ;
- Les services de secours ;
- M. le chef de service de la police municipale ;
- M. Christopher SPADINY, animateur jeunesse du centre socioculturel d'ARTEMIS ;
- CCMP ;

*Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le vendredi 12 avril 2024.*

Le Maire

Pierre GOUBET